# REPUBLIQUE FRANÇAISE

# **CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE : CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES

Numéro SIRET: 24130037500110

POSTE COMPTABLE: TRESORERIE DE MAUSSANE VDB

# M14

# **DECISION MODIFICATIVE N° 1**

voté par nature

**BUDGET: ZA LES GRANDES TERRES 2** 

**ANNEE 2018** 

### SOMMAIRE

I.Informations générales p.2 B - Modalités de vote du budget

# II.Présentation générale du budget

- p.3 A1 - Vue d'ensemble - Sections
- p.4 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
- p.5 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
- p.7 B1 - Balance générale du budget - Dépenses
- B2 Balance générale du budget Recettes p.8

#### III.Vote du budget

- A1 Section de fonctionnement Détail des dépenses A2 Section de fonctionnement Détail des recettes p.9
- p.10
- B1 Section d'investissement Détail des dépenses p.11
- B2 Section d'investissement Détail des recettes p.12

	ANNEXES	Jointes	Sans Objet
A-E	éments du bilan		
	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie		l x
p.13	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	l x	^
ļ ·	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux		l x
p.15	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	l x	_ ^
	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		l x
	A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme		x
	A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes		l $\hat{x}$
	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements		X
	A4 - Etat des provisions		X
	A5 - Etalement des provisions		X
p.16	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	x	
p.17	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	l x	
	A8 - Etat des charges transférées		X
	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
B - E	ngagements hors bilan		
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement		l x
	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement		X
	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		X
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.6 - Etat des engagements reçus		X
	B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		X
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X
C - A	utres éléments d'informations		
	C1 - Etat du personnel		X
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement		X
	C3.2 - Liste des établissements publics créés		X
	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
l	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		X
D - D	écisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures		
	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes		x
p.18	D2 - Arrêté et signatures	l x	

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - ZA LES GRANDES TERRES 2	DM n° 1	2018
I - INFORMATIONS GENERALES	l l	1
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	В	1

- I L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
  - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante

- II En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".
- III Les provisions sont budgétaires.
- IV La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget cumulé de l'exercice précédent.
- Si le présent budget est un budget supplémentaire ou une décision modificative, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.
- V Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2017 après le vote du compte administratif 2017.

	II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				
	VUE	D'ENSEMBLE		A1	
	FON	ICTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA S DE FONCTIONNE		
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)				
	+	+	+		
R E P	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)				
R T S	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent	)	
	=	=	=		
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)				
,	INV	ESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA S D'INVESTISSEM		
	CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)				
	+	+	+		
R E P	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)				
O R T S	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde posit	tif)	
_	=	=	=		
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)				
, e		TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (4)				

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - ZA LES GRANDES TERRES 2

DM n° 1

2018

<sup>(1)</sup> Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire,

<sup>(1)</sup> Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la vident = Tatal de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

#### CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - ZA LES GRANDES TERRES 2 DM n° 1 2018

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

#### **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.		Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=(1)+(2)+(3))
011	Charges à caractère général	223 284,00	0,00	-5,00		223 279,00
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante		0,00	5,00		5,00
T	otal des dépenses de gestion courante	223 284,00	0,00	0,00		223 284,00
66	Charges financières		0,00	0,00		0,00
67	Charges exceptionnelles		0,00	0,00		0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)		A STATE OF THE STA	0,00		0,00
Tota	al des dépenses réelles de fonctionnement	223 284,00	0,00	0,00		223 284,00
023	Virement à la section d'investissement (5)		THE STATE	0,00		0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (	27 000,00		0,00		27 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00		0,00
Tota	l des dépenses d'ordre de fonctionnement	27 000,00	AT A POST	0,00		27 000,00
	TOTAL	250 284,00	0,00	0,00		250 284,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 250 284,00

#### **RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.		Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=(1)+(2)+(3))
013	Atténuations de charges		0,00	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes di		0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	99 271,00	0,00	0,00		99 271,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes de gestion courante	99 271,00	0,00	0,00		99 271,00
76	Produits financiers		0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00		0,00
Tot	al des recettes réelles de fonctionnement	99 271,00	0,00	0,00		99 271,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (	151 013,00		0,00		151 013,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00		0,00
Tot	al des recettes d'ordre de fonctionnement	151 013,00		0,00		151 013,00
	TOTAL	250 284,00	0,00	0,00		250 284,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0.00 TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

250 284,00

+

### Pour information:

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL	
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION	0,00
D'INVESTISSEMENT (6)	

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

<sup>(1)</sup> Cf. Modalités de vote I-B.
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(5) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.
(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

C	C VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - ZA LES GRANDES TERRES 2	DM n° 1	2018

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	H
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	А3

#### **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=(1)+(2)+(3))
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)			0,00		0,00
	Total des dépenses financières		0,00	0,00		0,00
45	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
Tot	al des dépenses réelles d'investissement		0,00	0,00		0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	151 013,00	NY 7 1 S 15	0,00		151 013,00
041	Opérations patrimoniales (4)		Al Sometic Miles	0,00		0,00
Tot	al des dépenses d'ordre d'investissement	151 013,00		0,00		151 013,00
	TOTAL	151 013,00	0,00	0,00		151 013,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
	= =
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	151 013,00

# **RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=(1)+(2)+(3))
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	60 789,15	0,00	0,00		60 789,15
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'équipement	60 789,15	0,00	0,00		60 789,15
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)		0,00	0,00		0.00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
024	Produits de cessions			0,00		0,00
	Total des recettes financières		0,00	0,00		0,00
45	Total des opé, pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
To	otal des recettes réelles d'investissement	60 789,15	0,00	0,00		60 789,15
021	Virement de la section de fonctionnement (4)		2 1300	0,00		0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	27 000,00		0,00		27 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
To	tal des recettes d'ordre d'investissement	27 000,00		0,00		27 000,00
	TOTAL	87 789,15	0,00	0,00		87 789,15

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	63 223,85
	= =
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	151 013,00

# Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL</b>	
DEGAGE PAR LA SECTION DE	0,00
FONCTIONNEMENT (10)	

	CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - ZA LES GRANDES TERRES 2	DM n° 1	2018
-			

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
  (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
  (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
  (4) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.
  (5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
  (6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un experies artificiaur
- (a) En depenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalises sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tel exercice antérieur.
  (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
  (8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
  (9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
  (10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 DI 040.

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - ZA LES GRANDES TERRES 2 DM n° 1 2018	CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES	- 13 - ZA LES GRANDES TERRES 2	DM n° 1	2018
---	-----------------------------	--------------------------------	---------	------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	ll ll
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

# 1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	-5,00		-5,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	5,00		5,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0.00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
	Dépenses de fonctionnement - Total	0,00	0,00	0,00

	т
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=

TOTAL DES DEPENSES DE FON	0,00	
Onémations réalise (4)	Omération de la (0)	
Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0.00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0.00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances () des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement - Total	0,00	0,00	0,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

<sup>(1)</sup> Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur. sur un exercice antérieur.

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - ZA LES GRANDES TERRES 2	DM n° 1	2018
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	11	
BALANCE GENERALE DU BUDGET	R2	

### 2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0.00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement - Total	0,00	0,00	0,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0,00	0.00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(7) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances () des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement - Total	0,00	0,00	0,00

+	
	0,00
+	
	0,00
=	
	0,00
	+

Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
 Yoir liste des opérations d'ordre.
 Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
 I a commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
 Hors chapitres « opérations d'équipement ».
 Coul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
 A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
 En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - ZA LES GRANDES TERRES 2	DM n° 1	2018
III - VOTE DU BUDGET	Ш	1

**A1** 

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général	223 284,00	-5,00	
6015 6045	Terrains à aménager Achats d'études, prestations de services (terrains à aménag	159 729,00 63 555,00	-5,00 0,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00	
014	Atténuations de produits		0,00	
65	Autres charges de gestion courante		5,00	
65888	Autres		5,00	
TC	TAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)	223 284,00	0,00	
66	Charges financières (b)		0,00	
67	Charges exceptionnelles (c)		0,00	
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement ) (e)		0,00	
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e	223 284,00	0,00	
023	Virement à la section d'investissement		0,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)	27 000,00	0,00	
60315 7133	Variation des stocks des terrains à aménager Variation des en-cours de production de biens	27 000,00	0,00 0,00	
TOTA	AL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	27 000,00	0,00	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonction		0,00	
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	27 000,00	0,00	
TOTAL D	DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	250 284,00	0,00	

	+
RESTES A REALISER 2017 (11)	0,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00

### Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
R-1-1-IB

B-1-1-B

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - ZA LES GRANDES TERRES 2	DM n° 1	2018
III - VOTE DU BUDGET	III	
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2	1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges		0,00	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		0,00	
73	Impôts et taxes		0,00	
74	Dotations, subventions et participations	99 271,00	0,00	
7473	Départements	99 271,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante		0,00	
	= RECETTES DE GESTION DES SERVICES )+74+75+013)	99 271,00	0,00	
76	Produits financiers (b)		0,00	
77	Produits exceptionnels (c)		0,00	
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d	99 271,00	0,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)	151 013,00	0,00	
60315 7133	Variation des stocks des terrains à aménager Variation des en-cours de ρroduction de biens	151 013,00	0,00 0,00	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonction		0,00	
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	151 013,00	0,00	
TOTAL I	DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	250 284,00	0,00	

	+
RESTES A REALISER 2017 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00

# Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. Modalités de vote l-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires,
(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

B-1-1-B

B-1-1-B

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - ZA LES GRANDES TERRES 2	DM n° 1	2018

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)		0,00	
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)		0,00	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)		0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0,00	
	Total des dépenses d'équipement		0,00	
020	Dépenses imprévues ( investissement )		0,00	
020	Dépenses imprévues ( investissement )		0,00	
	Total des dépenses financières		0,00	
To	tal des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	
	TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		0,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)	151 013,00	0,00	
	Charges transférées (9)	151 013,00	0,00	
315	Terrains à aménager		0,00	
3351	Terrains	86 013,00	0,00	
3354	Études et prestations de services	65 000,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales (10)		0,00	
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE	151 013,00	0,00	
TOTAL	DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	151 013,00	0,00	

	+	
RESTES A REALISER 2017 (11)		0,00
	+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)		0,00
	=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		0,00

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. Modalités de vote, I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précèdent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
B-1-1-B

COMMUNICATION AND AND AND AND AND AND AND AND AND AN		
CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - ZA LES GRANDES TERRES 2	DM n° 1	2019 I
OU IN ILLEAD BY TOX THE ILLEO TO DIVERDED ILLITED L		20101

III - VOTE DU BUDGET	III	Ì
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2	ĺ

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	60 789,15	0,00	
1641 168751	Emprunts en euros GFP de rattachement	60 789,15	0,00 0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	
204	Subventions d'équipement versées		0,00	
21	Immobilisations corporelles		0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	
23	Immobilisations en cours		0,00	
	Total des recettes d'équipement	60 789,15	0,00	
To	otal des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	
	TOTAL RECETTES REELLES	60 789,15	0,00	
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)(8)	27 000,00	0,00	
315 3351 3354	Terrains à aménager Terrains Études et prestations de services	27 000,00	0,00 0,00 0,00	
TOTAL	DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	27 000,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	
	TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE	27 000,00	0,00	
TOTAL	DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)	87 789,15	0,00	

	0,00
+	
	0,00
=	
	0,00
	+

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. Modalités de vote, I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - ZA LES GRANDES TERRES 2	DM n° 1	2018
IV - ANNEXES	2	
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	A2.2	
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)		_

					Empri	unts et de	ttes à	Emprunts et dettes à l'origine du contrat	contrat				
Nature			Date d'émission	Date du		Type de		Taux initial		Périodicité	Profil	Possibilité de	Catégorie
(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme preteur ou Date de che chef de file signature	Signature	ou date mobilisat (1)		Nominal (2)	taux Index (4) d'intérêt (4) d (3)	(4) A (4)	Niveau Taux de taux actua- (5) riel	Devise	des rembourse- ments (6)	d'am d'am	sement sement anticipé partiel O/N	d'emprunt (8)
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)					00'000 06		200						
168751 GFP de rattachement (total)					90 000,00								
AVANCE BUDGET	CCVBA	15/04/2015		15/12/2016	90 000'00 F	_		0.0	0.0	4	L	0	A-1
Total général					00'000 06								

<sup>(1)</sup> Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Myne dei sux d'intérétre. En fixe : 1. variable simple : C. complexe (d'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Myne de taux d'intérétre. En fixe : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer le principle des remboursements en montaissement annuel progressif. F pour aufres à préciser.

(7) Indiquer la périodicife des remboursements annuel progressif. F pour annuel progressif. F pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - ZA LES GRANDES TERRES 2	DM nº 1	2018
IV - ANNEXES	2	Γ
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)	A2.2	

						(cause)					
					Emprunts e	Emprunts et Dettes au 01/01/2018	1/01/2018				
Nature	Couverture 2		Catégorie d'emprunt	Capital restant			Taux d'intérêt	Ann	Annuités de l'exercice	0	
(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	O/N (10)	Montant	après couverture éventuelle (11)	dû au 01/01/2018	dú au (en années)	Type de Index taux (12)	Type de Index (13) taux d'intérêt à taux (12) adate de vote du buoget (14)	d Capital te	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)	ICNE de l'exercice
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)		00'0		00'000 06				00'0	00'0	00'0	00'0
168751 GFP de rattachement (total)		00'0		00'000 06				00'0	00'0	00'0	00'0
AVANCE BUDGET	z	00'0		90,000 06	2,08		0	0.0	00'0	00'0	00'0
Total général		00'0		90 000,00				00'0	0,00	00'0	00'0

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) SI l'emprunt est soumis à couverture, il convolent de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-f (G. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'infinére: F: fixe; V' variable simple : C: complexe (Fest-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Taux après opérations de ouverture éventuellises. Sagissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Taux après opérations de couverture les intier et comptabilisés à l'article 66811 « Intérêts régis des intérêts de suitre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

2	A2.4
IV - ANNEXES	ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents	s-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices	
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux	Nombre de produits	-						
variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique).	% de l'encours	100,00%						
Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Montant en euros	90 000,00						
	Nombre de produits							_
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours							_
	Montant en euros							_
	Nombre de produits							7
(C) Option d'échange (swaption)	% de l'encours							_
	Montant en euros							_
	Nombre de produits							_
(D) Multiplicateur jusqu'a 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	% de l'encours							_
	Montant en euros							
	Nombre de produits							_
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours							_
	Montant en euros							-
,	Nombre de produits							-
(F) Autres types de structures	% de l'encours							-
	Montant en euros	J. S. W. W. W.						,

<sup>(1)</sup> Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2018 après opérations de couverture éventuelles.

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - ZA LES GRANDES TERRES 2	DM n° 1	2018
IV - ANNEXES	IV	]
ELEMENTS DU BILAN	A6.1	1
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES		1

### **DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art (1) Libellé (1)		Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0,00	I 0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	D001 0,00	0,00

 <sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
 (3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
 (4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - ZA LES GRANDES TERRES 2	DM n° 1	2018	ı

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.2
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES</b>	

### **RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		0,00	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)			
Ressourc	es propres internes de l'année (b)(3)	0,00	0,00
024	Produits de cessions	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Monta	nt
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	0,00
Ressources propres disponibles	IV	0,00
Solde	V = IV - II (6)	0,00

 <sup>(1)</sup> Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
 (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
 (3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
 (4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
 (5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.
 (6) Indiquer le signe algébrique.

CC VALLEE DES BA	AUX-ALPILLES - 13 - ZA LES GRANDES TERRES 2	DM n° 1	2018
	IV - ANNEXES	IV	1
	ARRETE ET SIGNATURES	D2	1

Présenté par le Président, Hervé CHERUBINI, A Saint Rémy de Provence, le 19/12/2018 Le Président, Hervé CHERUBINI,

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session Ordinaire.

Nombre de membres en exercice : 40 Nombre de membres présents : 0 Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES: Pour: 0

Contre:

0 Abstention: 0

Date de convocation: 13/12/2018

A Saint Rémy de Provence, le .....

Les membres du Conseil Communautaire,

ABIDI Nadia	
AOUN Danièle	
BASSO Gilles	
BLANC Michel	
BLANC Patrice	
BONET Michel	
BONI Maryse	
CALLET Marie-Pierre	
CAVIGNAUX Michel	
CHERUBINI Hervé	
DELON Pascal	
FAVERJON Yves	
FENARD Michel	

B-3-4-D2 18

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - ZA LES GRANDES TERRES 2	DM n° 1	2018
D.C. ADDRESSED		1

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

FONTES René	
GALLE Michel	
GARCIN-GOURILLON Christine	
GARNIER Gérard	
GATTI Régis	
GAZEAU - SECRET Anne	
GESLIN Laurent	
GUENOT Jacques	
GUIGNARD Stéphan	
GUILLOT Pierre	
JODAR Françoise	
JODAR Jacques	
LAUBRY Patricia	
LEMOIGNE Chantal	
LICARI Pascale	
MANGION Jean	
MILAN Henri	

B-3-4-D2 19

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - ZA LES GRANDES TERRES 2	DM n° 1	2018
IV - ANNEXES	IV	
ARRETE ET SIGNATURES	D2	

PELISSIER Aline	
PERROT-RAVEZ Gisèle	
PRIEUR DE LA COMBLE Inès	
ROGGIERO Alice	
SANTIN Jean-Denis	
SAUTEL Jack	
SCIFO - ANTON Sylvette	
VENNIN Benoît	
VIDAL Denise	
WIBAUX Bernard	

Certifié exécutoire par le Président, Hervé CHERUBINI, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la	la publication
le	•
A Maussane-les-Alpilles, le	

B-3-4-D2